



le Tambour du village

Février 2014

Bonne Année 2014

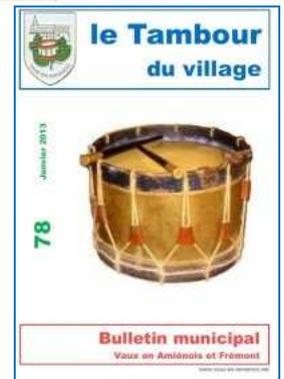


Bulletin municipal

Vaux en Amiénois et Frémont



*Nos meilleurs vœux
pour
2014*



Sommaire

N°80 février 2014	pages
Le mot du maire	3-4
Le coin du maire	5
Conseils municipaux	6-7-8-9-10-11
Courrier de nos enseignants	12
Habitants de la Com de Com	13
Dossier élections municipales	14-15-16-17-18
Les investissements depuis 6 ans	19-20-21-22
Noël à Vaux	23
Repas des aînés	24
Arbre de Noël 2013	25
La Frémontoise	26-27
Notre Pomme de terre	28
Le coin des Val'heureux	29-30
Association des parents d'élèves	31
Naissances, décès	31
Les brûlures	32-33
La 4L Trophy	34-35



Bilan municipalité 2008-2014

LE MOT DU MAIRE



140 personnes ont effectué le déplacement pour se rendre à la salle des Fêtes Municipale, d'ailleurs en partie rénovée, assister aux vœux du Maire et du Conseil Municipal et nous tenons à les remercier puisqu'elles montrent ainsi qu'elles s'intéressent à la vie de la Commune.

Comme vous le savez tous, les prochaines élections municipales se dérouleront le Dimanche 23 Mars et le Dimanche 30 Mars 2014.

Le mode de scrutin a changé et les sections électorales sont supprimées par une loi datant du 17 Mai 2013.

A compter de cette date, la commune représentera une circonscription électorale unique élisant l'ensemble du Conseil Municipal, ce qui veut dire en clair, que le village de Vaux en Amiénois et le Hameau de Frémont ne font plus qu'un. Le nombre de conseillers élu sera toujours de 11 mais auparavant les habitants de Frémont votaient pour les candidats de Frémont qui représentaient 2 postes au Conseil et les habitants de Vaux votaient pour les candidats de Vaux ce qui représentaient 9 postes d'élus au sein du Conseil Municipal. Maintenant, les listes des candidats peuvent aller jusqu'à 11 et tous les électeurs de Vaux en Amiénois et Frémont votent pour les candidats du village et du hameau. Le « sectionnement électoral » a été voté et décidé en 1884 par le Conseil Municipal d'alors et était valable jusqu'à maintenant, soit 2 élus à Frémont et 9 élus à Vaux en Amiénois.

Dorénavant, il y aura toujours 11 élus mais en confondant le village et le hameau.

Si mes explications ne vous semblent pas claires, vous pourrez toujours vous rendre à la Mairie aux heures de permanence pour avoir de plus amples renseignements.

Je voudrais maintenant vous remettre en mémoire les principaux investissements de la Commune lors du mandat électoral de 2008-2014 et vous pourrez ainsi remarquer que les projets que j'avais prévus en 2008 ont été réalisés et même bien au-delà.

Je les détaille ci-dessous :

Réalisation du PLU (plan local d'urbanisme) outil indispensable de nos jours pour des communes modernes, l'étude a duré plus de 4 ans à raison d'une réunion de travail de 4 H une fois par mois avec la collaboration de deux architectes urbanistes Je tiens à l'occasion à remercier les membres du Conseil qui ont participé activement à l'élaboration de ce PLU (Me Chanel, Mrs Boidin, Prevot, Taratte, Wermert et moi-même).

Rénovation et mise aux normes de l'école.

Équipement performant en matériel informatique : 2 tableaux blancs interactifs, 23 ordinateurs, de nombreuses tablettes tactiles etc... (merci à Mr François Dendeleux, professeur en économie au lycée de la Hotoie, grâce à qui nous avons pu avoir un don de 23 ordinateurs de dernière génération).

Réalisation d'un plateau sportif rue Guilbert ainsi qu'un parking en macadam de 12 places.

Démontage de la maison Thérèse rue du Flaggard et du préfabriqué amianté à Frémont.

Aménagement de jeux pour enfants à Vaux et Frémont ainsi que la réalisation d'un terrain de pétanque à Frémont.

Construction d'un abri-bus à Frémont.

Effacement du réseau électrique et téléphonique rue du Bout de Magnier et de tout le hameau de Frémont.

Et début Mars 2014, première tranche de travaux à l'Eglise de Vaux (remise en état et rénovation de la voûte et du chœur de l'Eglise).



Embellissement de notre village en implantant des espaces fleuris et verts (nous devrions obtenir une première fleur en 2014) mais avons déjà été nominés Village au Fleurissement remarquable en 2013 lors du concours des villages fleuris organisé par le Conseil Général dans la catégorie des moins de 1000 habitants.

Travaux en cours pour la remise en état de la mare de Vaux.

D'autre part, cette énumération ne comportant que les principales réalisations, vous pouvez aussi prendre connaissance en détail de tous les autres travaux réalisés pendant ces 6 ans.

Devant l'ampleur des projets réalisés, je me dois bien sûr de féliciter l'ensemble du Conseil Municipal sans qui rien n'aurait été possible car il ne faut pas l'oublier c'est tout d'abord le travail d'une équipe et chacun a apporté sa pierre à l'édifice.

Si une municipalité fonctionne bien, elle le doit aussi à l'investissement et à la compétence du personnel communal. Gladys, notre secrétaire a une connaissance pointue des dossiers et se montre rapide et efficace, grâce à son sérieux et son opiniâtreté c'est aussi grâce à elle que nous avons pu obtenir toutes ces subventions.

Jean-François et Florent, eux aussi se sont engagés avec enthousiasme pour les réalisations suivantes :

Création d'une grande mezzanine et d'une pièce de vie à l'atelier communal.

Montage de deux petits chalets à Vaux et Frémont.

Implantation et entretien de massifs floraux, ce qui va peut être nous permettre d'obtenir « une fleur » au concours des villages fleuris de la Somme.

Aménagement du parterre paysager près du colombarium.

Montage des jeux pour enfants à Vaux et Frémont et la liste n'est pas exhaustive.

Merci à vous trois encore une fois.

Par ailleurs, et au nom du Conseil Municipal, je tiens bien sûr à remercier les Présidents des 4 Associations qui animent notre village avec bonheur.

Il y a le club des Val'Heureux, présidé par M. PETIT François qui va partir avec 54 personnes 2 jours en Alsace en avril prochain.

L'Association des parents d'élèves (APE) Vaux-St Vast, qui subventionne en particulier les projets d'école et dont la présidente est Mme ESCODA.

Le Club de Gymnastique, présidé par Mme ACUNA depuis une vingtaine d'années et dont le nombre d'adhérents est stable soit environ 25 personnes.

Et le club de la Frémontoise, présidé par Mme CHADAL, qui vient grossir le rang de nos associations dynamiques au service de Tous.

Pour la réalisation du journal « le Tambour » il me faut remercier en particulier Alain CAUSSIN, le rédacteur en chef, assisté de Jocelyn NOURTIER, à la conception et par ailleurs créateur du site internet de la Commune, lequel est mis à jour quotidiennement.

Je ne vais surtout pas oublier M. Michel CARRE, notre cher Porte-Drapeau mais aussi organisateur d'une marche hebdomadaire chaque mardi à 14 H au départ de l'Eglise et qui connaît une participation remarquable.

Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants en espérant qu'ils se plairont dans notre beau village et nous leur souhaitons une intégration facile au sein de notre communauté.

La fonction de Maire est enrichissante, passionnante, formatrice, parfois difficile, souvent ingrate mais je pense sincèrement qu'il faut aimer les autres et donner le meilleur de soi-même au service de TOUS. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'être de nouveau candidat au poste de Maire en mars prochain et quelque part, je compte sur vous.

Pour en terminer, je tiens une nouvelle fois à remercier chaleureusement le Conseil Municipal dont nous pouvons tous être fiers.

Amicalement
Daniel LELEU





Le coin du Maire



Informations Municipales

RAPPEL

La **décharge municipale est ouverte** le premier samedi du mois de 10 H à 12 H et sera tenue par Florent LAVISSE, notre employé municipal.

Locations: Salle des Fêtes (85 €), **Chapelle de Frémont** (75 €) uniquement aux habitants du village électricité en sus.

Silence on se repose

Chacun de nous émet des bruits qui peuvent incommoder le voisinage. Les outils que nous employons sont facteurs de nuisances sonores (tronçonneuse, tondeuse et outils de bricolage).

Sachez qu'un **arrêté, pris le 04 février 1991**, par le préfet de Région de Picardie, réglemente l'usage de certains outils susceptibles, par leur intensité sonore, de causer une gêne pour le voisinage.

Ainsi, les travaux bruyants ne peuvent être effectués qu'à certaines heures:

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

L'application de cet arrêté dépend de la bonne intelligence de voisinage, il ne sera jamais utilisé si entre voisins on se respecte et communique.

Infos diverses

...

En 2014

Des élections municipales sont prévues en France.



Les municipales doivent se dérouler les dimanches 23 et 30 mars 2014. Le gouvernement a retenu ces dates afin de faciliter la participation des électeurs (aucune zone ne se trouve en période de congés scolaires). Un décret a été publié en ce sens au Journal officiel du vendredi 27 septembre 2013.

Le Tambour, Bulletin d'informations municipales

Directeur de la publication : Daniel LELEU

Rédacteur en chef : Alain CAUSSIN

Membres du comité de rédaction : les membres du Conseil municipal ainsi que,

Jocelyn NOURTIER et Joëlle CHADAL

eMail : tambour@vaux-en-amienois.net

Mairie

Permanence
Mardi & Vendredi
17H30/19 H



Adresses mail

mairie.vaux-en-amienois@laposte.net

mairie@vaux-en-amienois.net

Téléphone

03 22 51 99 19

Fax

03 22 51 89 83



Rappel

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques et ouvertes à tous les administrés.

Votre présence est bienvenue, sous réserve de ne pas perturber le bon déroulement de la séance.



Réunions du Conseil municipal

Séance du 17 mai 2013

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué le 07 mai 2013, s'est réuni en séance ordinaire, le dix sept mai deux mille treize, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Daniel LELEU, maire.

Présents : Mmes ACUNA CHANEL

Ms. BOIDIN, DENDELEUX, POUSSART, PREVOT, TARRATTE,

Absents excusés : M. CAUSSIN donne pouvoir à M. TARRATTE

M. WERMERT donne pouvoir à M. DENDELEUX

Mme PATTE

Absente :

Délibération relative à l'inscription de chemins ruraux au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée :

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers de la lettre adressée par les services du Conseil Général nous informant de l'inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, Monsieur le Maire propose d'y ajouter la ruelle des Bosquets, les conseillers après avoir entendu la liste des chemins ruraux et la proposition de Monsieur le Maire donnent un avis favorable à l'inscription de ces chemins ruraux au **P.D.I.P.R.**

Délibération sur la composition de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes :

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la réunion en date du 27 mars 2013 la Communauté de commune Bocage Hallue a délibéré sur la répartition des sièges affectés à chaque commune, le conseil municipal de Vaux en Amiénois après avoir entendu lecture du courrier de la Communauté de Communes Bocage Hallue et la répartition des sièges au sein de ce bureau, délibère par 2 voix Pour et 8 voix Contre, sur la composition délibérante de la répartition des sièges au sein de la communauté de communes Bocage-Hallue, en effet celle-ci souhaiterait une équité par rapport aux nombres d'habitants et à la surface du territoire.

Choix du revêtement du sol de la salle des fêtes de Vaux :

Monsieur le Maire donne lecture des devis concernant le revêtement du sol de la salle des fêtes, après en avoir délibéré le conseil municipal décide de retenir la Société BTM de Frémont pour effectuer la chape pour un montant de 3 059, 58 euros ht et la Société MILLE pour la pose du carrelage pour un montant de 7 447 euros ht, les travaux vont débiter la deuxième quinzaine de juin 2013, il est rappelé que le démontage du parquet sera fait par Jean-François et Florent.

Règlement plateau sportif :

Monsieur le Maire demande à ce que le conseil municipal participe à l'élaboration du règlement du plateau sportif, plusieurs idées sont proposées comme interdire la fréquentation du plateau sportif après 21 heures, ou pourquoi pas l'idée d'installer une porte avec un badge magnétique, la réflexion de ce règlement se fera également en collaboration avec la communauté de communes afin d'établir un règlement qui soit correct.

Changement du photocopieur :

Monsieur le Maire donne lecture des différents devis ainsi que les détails du nouveau photocopieur, après en avoir délibéré par 09 voix Pour et une voix Contre, le conseil municipal retient le fournisseur Serians.

Divers :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Tarratte afin que celui-ci donne lecture d'un courrier de Monsieur Caussin ne pouvant pas assister à la réunion, les conseillers et le Maire après avoir entendu lecture de ce courrier en prennent note.

Monsieur le Maire indique que huit stères de bois qui appartiennent à la commune soient mis en vente à 20 euros le stère, un mot sera distribué dans les boîtes aux lettres, si plusieurs personnes sont intéressées un tirage au sort aura lieu, les conseillers après avoir entendu donnent un avis favorable à cette vente de bois.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la voiture communale est dans un état de dégradation avancée et des réparations importantes s'imposent, il propose donc aux conseillers de changer le véhicule, après avoir délibéré le conseil municipal est favorable au changement du véhicule, Monsieur le Maire indique qu'une démonstration d'un véhicule peut nous être présentée le 30 mai à 19 h 30, les conseillers sont d'accord sur le principe.

Fin de séance : 22 h 35.



Séance du 30 mai 2013

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué le 24 mai 2013, s'est réuni en séance ordinaire, le trente mai deux mille treize, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Daniel LELEU, maire.

Présents : Mme ACUNA CHANEL, PATTE

Ms. BOIDIN, CAUSSIN, POUSSART, PREVOT, TARRATTE, WERMERT

Absents excusés : M. DENDELEUX donne pouvoir à M. WERMERT

Présentation d'un véhicule de fonction pour remplacer le C15 :

Monsieur le Maire présente aux conseillers le nouveau véhicule que la commune pourrait acquérir, après avoir vu le véhicule et débattu les conseillers donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à l'achat du nouveau véhicule communal.

Visite de la fin de chantier « Normiver » société choisie pour le remplacement des portes et fenêtres :

Monsieur le Maire invite les conseillers de se rendre à la salle des fêtes de la commune afin de voir le travail exécuté par la société Normiver qui a procédé au changement des portes et des fenêtres des bâtiments communaux. Les conseillers ainsi que le Maire sont satisfaits du travail réalisé.

Fin de séance 20 h 30

Séance du 20 septembre 2013

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, le vingt septembre deux mille treize, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Daniel LELEU, maire.

Présents : Mme ACUNA, PATTE

Ms. BOIDIN, PREVOT, CAUSSIN, DENDELEUX, POUSSART, TARRATTE,

Absente : Mme CHANEL

Absent excusé : M. WERMERT donne pouvoir à M. DENDELEUX

Proposition d'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la commune à la cavée :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme SUEUR Roland, qui souhaitent acquérir la pointe de la cavée pour pouvoir accéder à leur terrain qui est enclavé.

Un membre du conseil informe le Conseil que M. CHOCHOLLE propriétaire d'une parcelle jouxtant la pâture des demandeurs va leur louer sa pâture et par conséquent le problème sera partiellement et momentanément réglé.

Un membre du conseil rappelle que la cavée est une ancienne décharge, peut être polluée.

Le conseil municipal décide de reporter cette demande afin d'être en possession de tous les éléments nécessaires.

Les conseils d'un notaire concernant ce problème seront nécessaires. Il a donc été décidé de reporter cette proposition d'achat à une date ultérieure.

Dégrèvement de la taxe foncière concernant les jeunes agriculteurs :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la structure Jeunes Agriculteurs a informé les services municipaux que le gouvernement a décidé pour les jeunes agriculteurs d'approuver un dégrèvement sur la taxe foncière sur le non bâti.

Cette taxe est prise en charge à 50 % par l'Etat pour les jeunes agriculteurs durant les cinq premières années d'installation.

La deuxième partie de cette taxe, les 50 % restants, dépend d'une délibération du Conseil Municipal. Ce dégrèvement s'opère sur une période de 5 ans maximum après l'installation. Il sera applicable pour tous les jeunes agriculteurs propriétaires exploitants ou locataires exploitant de la commune. Il est proposé d'adopter ce dégrèvement de 50 % de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote par :

sept voix POUR et trois voix CONTRE

et décide d'adopter le dégrèvement de 50 % de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs à compter de 2014 pour une période de 5ans.



Organisation de la fête du village :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'organisation concernant la course à vélo du samedi 28 septembre, les conseillers sont favorables à l'organisation établie.

Création d'une commission pour l'organisation de la prochaine rentrée scolaire :

Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers que les dispositions concernant l'aménagement de la rentrée scolaire 2014-2015 sur la tranche périscolaire c'est-à-dire entre 15 h 30 et 16 h 30 seront mises en place par le bureau du SISCO, ensuite la commune pourra donner son avis ou apporter des modifications ou amélioration aux propositions du bureau du SISCO. Ce sujet sera revu lors d'une prochaine réunion.

Proposition d'achat d'une remorque double essieu :

Monsieur le Maire après avoir informé le conseil municipal de la nécessité de l'achat d'une remorque 2 essieux à atteler au véhicule communal, donne lecture des différents devis concernant cette remorque :

Vama Frenoy Motoculture : 1 832 euros

Norauto : 1 931 euros

Remorque Import : 1 566 euros

Les conseillers municipaux après avoir entendu lecture des devis, délibèrent à l'unanimité pour l'acquisition de la remorque double essieu chez Remorque Import à Roye.

Projet emplacement panneau « STOP » :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents l'accident qu'il y a eu au croisement Vaux-Flesselles et Frémont-Amiens, et a fait appel à Monsieur Demay de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer avec qui la commune a signé une convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), celui-ci est passé sur notre commune le mercredi 18 septembre et va nous faire un compte rendu précis pour notre demande de signalisation, à savoir sur ce que la commune peut envisager ou pas comme signalisation routière.

Monsieur le maire rappelle également l'accident qui s'est produit au lieu-dit « la maison de brique » qui a coûté la vie à un jeune homme de 19 ans, il fait savoir qu'en accord avec les maires des communes de Saint-Sauveur, Saint Vast en Chaussée, un courrier sera adressé au service concerné du Conseil Général, afin que soit étudié la mise en place d'un rond point sur la route départementale Amiens - Saint Vast en Chaussée, les conseillers après avoir entendu Monsieur le Maire sont favorables à cette proposition.

Questions diverses :

Monsieur le Maire donne une lecture du règlement du plateau sportif, les conseillers municipaux sont favorables à ce règlement du plateau sportif et demandent à ce que celui-ci soit affiché sur le terrain ainsi que dans la salle des fêtes.

Monsieur le Maire expose qu'à compter du 1^{er} novembre 2013, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme n'instruira plus les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune, sauf à signer une nouvelle convention de mise à disposition pour l'instruction des permis de construire et les déclarations préalables.

Pour pouvoir bénéficier de cette mise à disposition à compter du 1^{er} novembre 2013, il y a donc lieu de signer une nouvelle convention. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition et d'autoriser le Maire à la signer.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le cabinet d'architecte Seigneur demande à ce que la retenue de garantie soit levée concernant la société Dambreville qui a effectué les travaux sur la chaufferie de l'école, le conseil municipal lèvera la retenue de garantie quant la société Dambreville remplacera les colliers en acier qu'il a posé sur des tuyaux en PVC car cela rouille les tuyaux, et qu'elle refasse l'enduit ainsi que la remise en peinture sur le mur qui a été abîmé lors d'une fuite de la chaudière. Monsieur le Maire fait savoir qu'il va contacter la société afin que les divers petits travaux soient exécutés le plus rapidement possible et la retenue de garantie sera levée après ces travaux.

Monsieur le Maire informe les conseillers concernant l'empiètement de Monsieur CAZIN sur le domaine communal rue du bout de magnier et indique que celui-ci va contacter sa protection juridique auprès de son assureur, Monsieur le Maire indique qu'un ruban balise a été apposé afin de délimiter le bien communal, les conseillers après avoir entendu les explications concernant cet empiètement, sont favorables à cette délimitation et décident de voir également avec la protection juridique communale.



Monsieur le Maire informe les conseillers qu'ils sont invités le 19 octobre à la salle des fêtes de Vaux en Amiénois à l'anniversaire de Monsieur CARRE Julien qui fête ses 100 ans, le courrier picard est également convié.

Monsieur Michel POUSSART fait savoir que des panneaux de 10 tonnes ont disparu, et si la commune pouvait en remettre un principalement dans les fonds de Frémont lieu dit la Grande Montagne, Monsieur le Maire fait savoir qu'il en a été informé qu'il en a parlé à Monsieur DEMAY de la DDTM, et celui-ci nous a fait savoir que les panneaux de 10 tonnes sont obsolètes, mais qu'un panneau interdit aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes sauf engins agricoles sera mis en place.

Madame Brigitte ACUNA tient à faire savoir que le club de gym est satisfait du carrelage posé à la salle des fêtes, et souhaiterait que des modifications soient apportées aux marches donnant sur la scène, Monsieur le Maire est d'accord pour améliorer ces marches mais indique que cela sera mis en place par des travaux d'ensemble avec la cuisine et la scène, une main courante sera mis en place en attente des futurs travaux.

Monsieur Alain CAUSSIN demande si un plan de la commune peut être affiché dans le panneau d'affichage, Monsieur le Maire indique que le plan de la commune sera affiché.

Monsieur Alain CAUSSIN rappelle que le stationnement du côté des réverbères rue du Bout de Magnier, pendant la moisson pour faciliter la circulation des agriculteurs a été efficace, et la possibilité de procéder à un marquage au sol permanent, Monsieur le Maire et le conseil municipal sont favorables à ce marquage au sol permanent, mais M. le Maire va se renseigner auprès des services de la communauté de communes, afin d'étudier la réglementation d'implantation d'une place stationnement et la largeur de route laissée à la circulation, afin de ne pas faire d'erreur. Ce sujet sera revu lors de la prochaine réunion.

La commission espaces verts se réunira le vendredi 04 octobre 2013 à 18 h 00 au lieu ordinaire de ses réunions.

Monsieur le Maire informe les conseillers que Jean-François et Florent ont effectué l'aménagement de l'impasse Fouquet par un engazonnement du bas côté, des arbres ont été coupés à la mare, et que l'entreprise Boufflet va procéder au curage de la mare.

Monsieur Michel POUSSART tient à féliciter Florent LAVISSE pour le nettoyage effectué au fossé.

Monsieur Hervé PREVOT tient à signaler que Madame LEVERT se plaint des problèmes de chardons avec son voisin, Monsieur le Maire fait savoir qu'il va informer ce voisin pour qu'il coupe ses chardons ou les traite régulièrement, afin que cela ne se reproduise pas dans les années à venir.

Fin de séance : 23 h 00.



Séance du 29 novembre 2013

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, le vingt neuf novembre deux mille treize, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Daniel LELEU, maire.

Présents : Mme ACUNA, CHANEL, PATTE

Ms. BOIDIN, PREVOT, CAUSSIN, DENDELEUX, POUSSART, TARRATTE, WERMERT

Absente :

Aménagement sécurité routière au carrefour rue Guilbert / Saint Vast et carrefour route de Flesselles :

Monsieur le Maire donne aux conseillers un dossier concernant l'aménagement de sécurité routière du carrefour rue Guilbert / Saint Vast en Chaussée et le carrefour route de Flesselles, les conseillers après avoir consulté le dossier établi par le correspondant de l'Unité Territoriale du Grand Amiénois ne sont pas favorables à l'implantation de panneaux routiers à ces carrefours.

Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers qu'il a rencontré Monsieur THIERY, afin de lui donner compte rendu de l'U.T.G.A qui précise la maîtrise de la végétation aux abords du carrefour rue Guilbert / Saint Vast, afin de favoriser la visibilité des automobilistes, et que celui-ci est favorable à la taille de ces haies, les conseillers font savoir qu'il serait préférable de voir sur place avec Monsieur THIERY afin de lui donner des conseils pour tailler cette haie au mieux. Concernant le carrefour route de Flesselles, il est préférable de procéder à un reprofilage maximum des talus situé vers Flesselles pour améliorer la visibilité.

Les conseillers après en avoir débattu longuement donnent accord à Monsieur le Maire pour faire procéder le plus rapidement possible aux travaux d'amélioration de la visibilité routière aux carrefours rue Guilbert / Saint Vast et route de Flesselles.

Monsieur le Maire précise qu'il va se renseigner auprès des riverains concernés pour savoir qui est propriétaire des talus.

Remplacement point lumineux :

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet d'éclairage public étudié par le Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif au remplacement de 31 points lumineux dans les rues Sainte Anne, Flagard, Chavette et de l'Atre, pour un montant de 29 170 ,70 euros TVA incluse subvention FDE80 déduite.

Les conseillers après en avoir délibéré sont favorables à l'unanimité pour le remplacement des globes de ces 31 points lumineux.

Bon fin d'année et I.A.T 2013:

Monsieur le Maire décide d'accorder aux employés communaux des bons de fin d'année d'une valeur de 250 euros chacun, ainsi que d'appliquer le coefficient 2 concernant l'Indemnité d'Administration et de Technicité qui se calcule ainsi :

Jean-François THILLOY 469, 67 € X 2 soit une I.A.T. 2013 de 939, 34 euros bruts

Gladys VIANT 295, 25 € X 2 soit une I.A.T. 2013 de 590, 50 euros bruts

Florent LAVISSE 449, 30 € X 2 soit une I.A.T. 2013 de 898, 60 euros bruts

les conseillers après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire concernant l'octroi des bons de fin d'année et l'Indemnité d'Administration et de Technicité qui équivaut à une prime, votent à l'unanimité pour cette I.A.T. et décident que celle-ci sera gelée pour deux années consécutives soit 2014 et 2015.

Questions diverses :

* Monsieur le Maire donne lecture des différents devis concernant le remplacement des radiateurs à la salle des fêtes de Vaux en Amiénois, comme suit :

PROXI à Flesselles : 6 646, 04 euros H.T.

POIREL à Flixecourt : 7 041, 61 euros H.T.

Somme Dépannage : 9 321, 00 euros H.T.

Madame PATTE demande pourquoi ne pas demander des devis pour l'installation d'une pompe à chaleur, les conseillers décident à l'unanimité que le sujet sera revu lors d'une prochaine réunion.

- Monsieur le Maire informe les conseillers que la Société DAMBREVILLE a adressé en mairie un courrier afin que la retenue de garantie soit levée suite aux travaux exécutés lors de la rénovation de l'école, les conseillers après en avoir entendu lecture, décident à l'unanimité de ne pas lever la retenue de garantie étant donné que des dégradations suite à une fuite de la chaudière, n'ont toujours pas été réparés.

* Monsieur le Maire donne lecture de deux devis concernant l'installation d'un thermostat d'ambiance à l'école suite à des consommations excessives de gaz, les conseillers après avoir entendu lecture de ces devis ne sont pas favorables à l'installation d'un thermostat d'ambiance étant donné qu'il y a déjà un thermostat d'origine sur la chaudière et qu'il suffit de baisser la température sur la chaudière afin de réguler la température. Une nouvelle étude, plus approfondie sera faite dans un avenir proche pour voir s'il est finalement utile ou pas de mettre un thermostat d'ambiance.

* Monsieur le Maire expose que la Fédération peut exercer pour le compte des communes la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public dans le cadre d'un transfert de compétence, ainsi que la maintenance et l'entretien des installations d'éclairage public pour une redevance annuelle de 2 762, 51 euros TTC.



Si la Fédération est maître d'ouvrage, la commune n'aura plus à déboursier que sa participation sur le montant hors taxes des travaux, la TVA et les aides étant avancées ou financées par la Fédération. Même si la responsabilité des travaux incombe à la Fédération, la commune garde la maîtrise des décisions d'investissements, les travaux devant préalablement être approuvés par la commune et bénéficier d'un accord de financement de la commune pour sa contribution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 11 POUR, 00 CONTRE, 00 ABSTENTION

décide de transférer la compétence maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public à la Fédération
Départementale d'Energie
ainsi que la compétence relative à l'entretien et la maintenance de l'éclairage public pour une redevance annuelle de 2 762, 51 euros TTC.

- * Monsieur le Maire informe les conseillers que Somme Numérique va procéder en 2014 à l'implantation d'une armoire afin d'installer le haut débit sur le réseau cuivre.
- * Monsieur le Maire informe les conseillers, après renseignements pris auprès d'un notaire, qu'il est déconseillé de procéder à la vente d'une partie de la cavée, étant donné que ce terrain est une ancienne décharge. Les conseillers après avoir entendu les explications concernant ce sujet, sont défavorables à l'unanimité à cette vente, Monsieur CAUSSIN indique par ailleurs qu'il serait judicieux de faire signer une convention à M. et Mme SUEUR précisant que la commune autorise l'accès de la cavée pour accéder à son terrain qui n'est desservi par aucune voie.
- * Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a fait l'acquisition de 10 tables et 60 chaises pour la salle des fêtes de Vaux pour un montant de 2 200 euros hors taxes, lors du salon des Maires à la Porte de Versailles à Paris, trois communes de la communauté de communes se sont mutualisées afin d'obtenir une réduction exceptionnelle de 35 %.
- * Le conseil municipal décide d'appliquer le tarif de la location de la salle des fêtes de Vaux à 100 euros, et la salle de Frémont à 75 euros, le tarif électricité reste à 0,15 centimes du KWh.
- * Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Delphine THILLOY domiciliée rue du Bout de Magnier, car elle tient à remercier le conseil municipal pour l'aide apportée après son grave accident.
- * Monsieur le Maire informe que le repas des Aînés aura lieu le Dimanche 12 Janvier 2014 à la salle des fêtes de Vaux, et que le Club des Aînés organise un voyage au Royal Palace en Alsace.
- * Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a toujours des problèmes d'humidité au logement communal, les conseillers s'étonnent étant donné les travaux qui ont été effectués, et qu'il va falloir trouver une solution à ce problème.
- * Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PREVOT qui indique que le chemin « Jacques » est fortement dégradé, est qu'il serait souhaitable que le cultivateur qui est responsable de ces dégradations le répare, les conseillers après en avoir entendu l'exposé décident que Monsieur le Maire en un premier temps rencontre ce cultivateur afin qu'il remette en état le chemin, et que si ce chemin classé chemin de randonnée n'est pas remis en état rapidement, les organismes compétents seront informés de ces dégradations et qu'une lettre recommandée sera envoyée à cet exploitant agricole.
- * Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers concernant des demandes de subventions pour un rallye humanitaire dénommé « 4L trophy » en Afrique, après avoir entendu l'exposé concernant ce rallye humanitaire, les conseillers décident de parrainer une seule équipe. La seconde équipe qui postulait n'a pas été retenue car les demandeurs ne se rendaient pas personnellement, à bord du véhicule à ce rallye au Maroc. Vote à l'unanimité du Conseil pour cette décision.

Fin de séance : 23 h 00.



Courrier de nos enseignants

Monsieur Lefebvre Edouard
Madame Pinson Fanny
Monsieur Lavillette Pierre-Alain.
Madame Honoré Maïté
Madame Lavende Virginie
Enseignants du RPI de Saint Vast et Vaux.

Le 10 janvier 2014

Tel : 03 22 39 10 42
Courriel : 0800995x@ac-amiens.fr

A
Monsieur Le Maire de Vaux
Mairie de Vaux en Amiénois
Rue du Flagart
80 260 Vaux en Amiénois

Monsieur le Maire,

Nous vous présentons, ainsi qu'aux membres du conseil municipal et aux personnels de la commune nos meilleurs vœux pour cette année nouvelle qui débute.

Nous vous remercions pour les moyens pédagogiques que vous nous mettez à disposition et pour le soutien que vous nous apportez dans nos actions. Ils nous permettent de mettre les élèves dans des conditions optimales de réussite scolaire.

Nous continuerons, en interaction avec les 2 communes, de mener les différents projets pédagogiques élaborés en équipe et des évènements lors de cette année 2014.

Nous vous prions de bien vouloir transmettre ces vœux aux membres du conseil municipal ainsi qu'au personnel communal et SISCO.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

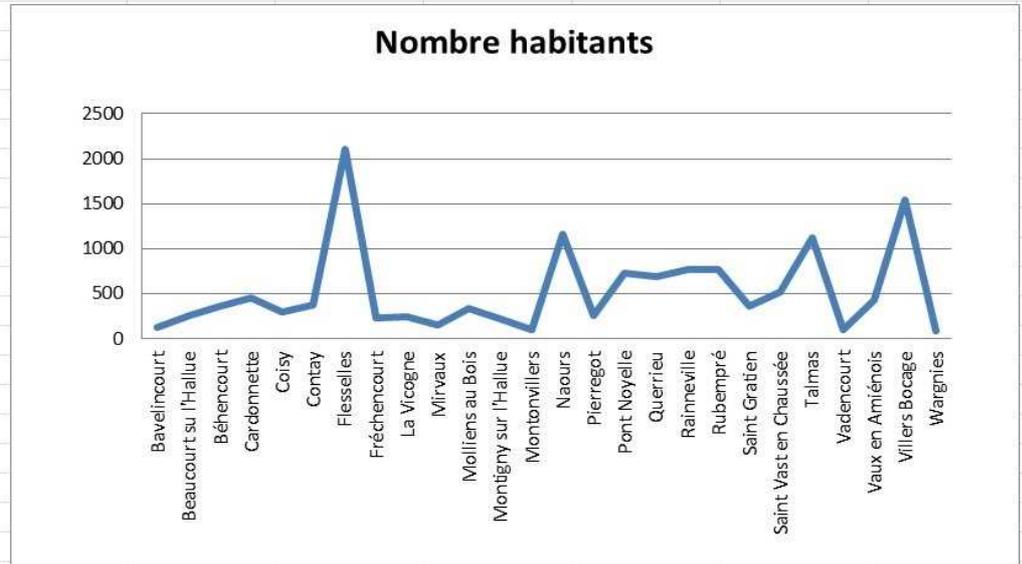
Les Enseignants du RPI de Vaux, Saint Vast.





Les habitants des 26 communes de la Communauté du Bocage Hallue

Bavelincourt	121
Beaucourt su l'Hallue	255
Béhencourt	361
Cardonnette	454
Coisy	291
Contay	373
Flesselles	2101
Fréchencourt	238
La Vicogne	251
Mirvaux	154
Molliens au Bois	332
Montigny sur l'Hallue	214
Montonvillers	97
Naours	1159
Pierregot	254
Pont Noyelle	733
Querrieu	694
Rainneville	764
Rubempré	774
Saint Gratien	361
Saint Vast en Chaussée	522
Talmas	1117
Vadencourt	104
Vaux en Amiénois	434
Villers Bocage	1542
Wargnies	93
Nb Habitants	13793



Le Numéro de Sécurité Sociale



Dans cet exemple

Homme, né en 1941 au mois de Juin dans la Somme à Vaux en Amiénois 5 ème naissance du mois de Juin clé 57.

Note : la clé de contrôle est calculée à partir des 13 premiers chiffres (La clé de contrôle sur 2 chiffres est égale à 97 - (reste de la division euclidienne du NIR par 97), le NIR est le Numéro d'Inscription au Répertoire de l'Insee sur 13 chiffres, il est unique.)





DOSSIER SPECIAL : ELECTIONS MUNICIPALES 2014

Les élections municipales se tiendront les dimanches 23 et 30 mars 2014. Ces scrutins seront marqués par l'entrée en vigueur d'importantes nouveautés. Ce dossier spécial vous présente les principales nouvelles règles à connaître.

Présentation des nouvelles règles à connaître pour notre commune et pour toute commune de moins de 1000 habitants.

Fin du sectionnement électoral

La loi du 17 mai 2013 a prévu la suppression des sections électorales dans toutes les communes de moins de 20 000 habitants.

À compter de mars 2014, la commune représentera une circonscription électorale unique éliminant l'ensemble du conseil municipal.

En pratique : Cette nouvelle circonscription inclura l'ensemble des électeurs des communes associées ou des sections électorales, Vaux et Frémont réunis.

Dates à prendre en compte

Le décret du 26 septembre 2013, publié au *Journal officiel* du 27 septembre, a fixé **aux dimanches 23 mars 2014 et 30 mars** (en cas de second tour) les dates des prochaines élections municipales. Le scrutin sera ouvert à **8 heures et clos à 18 heures**.

Population municipale et mode de scrutin

Dans notre commune, les élus municipaux seront désignés suivant les règles du **scrutin plurinominal majoritaire, avec panachage**. En pratique, les listes de candidats peuvent donc être incomplètes (moins de 11 candidats), les électeurs conservant la **possibilité de rayer ou d'ajouter des noms à condition qu'il s'agisse de noms de personnes s'étant valablement déclarées candidates**.

Parité « hommes-femmes »

Notre commune n'est pas concernée par la parité hommes-femmes sur les listes. Cependant, toute candidature féminine est bien entendue la bienvenue.

Déclaration de candidature

La loi du 17 mai 2013 prévoit désormais, pour tous les candidats, l'obligation de déclarer leur candidature.

Les candidats peuvent se présenter de façon isolée ou groupée (de 1 à 11 candidats pour notre commune).

Pour le premier tour, ils devront se faire connaître auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture au plus tard **le 6 mars 2014**



En cas de second tour, la déclaration de candidature devra être effectuée au plus tard **le 25 mars**.

Le décret du 18 octobre 2013 précise à cet égard que « *la déclaration de candidature est déposée par le candidat ou un mandataire désigné par lui* » (article R.124 du Code électoral).

La loi précise que la déclaration de candidature indique expressément les nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession du candidat et comporte sa signature. Cette déclaration donne lieu à la délivrance d'un récépissé.

Seuls peuvent se présenter au second tour de scrutin les candidats présents au premier tour, sauf si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir. Exemple : dans le cas où le nombre total de candidats, toutes listes confondues, représenterait moins de onze candidats dans notre commune.

En pratique : le dépôt d'une liste ou d'un bulletin à l'ouverture du bureau de vote n'est plus possible !!!

Inéligibilités

Le Code électoral impose à tous les candidats aux élections municipales un certain nombre de conditions pour être éligibles : **être français ou ressortissant communautaire, avoir 18 ans révolus au jour du scrutin, avoir satisfait aux obligations du Code du service national, être électeur dans la commune ou inscrit au rôle des contributions directes de la commune au 1^{er} janvier de l'année de l'élection.**

Limitation du panachage

Jusqu'à présent, la pratique dite du « panachage » permettait aux électeurs des communes rurales de choisir librement leurs futurs conseillers municipaux en rayant un nom d'une liste de candidats ou en procédant à l'ajout d'un nouveau nom.

Pour notre commune, la loi a maintenu le « panachage ».

En revanche, seuls les noms des personnes s'étant déclarées candidates pourront être pris en compte. En outre, les derniers noms des candidats se trouvant en position surnuméraire ne seront pas décomptés.

En pratique : un panache de deux listes présentant 12 candidats verrait le dernier candidat de cette liste panachée non retenu.

Deux points importants pour les électeurs :

Les deux bureaux de vote de Vaux et de Frémont sont maintenus. Les électeurs de Vaux se rendront à la mairie et ceux de Frémont, à la salle des fêtes de Frémont. Donc rien ne change dans ce domaine.

La carte d'électeur est présentée au bureau de vote le jour du scrutin. Si elle n'est plus en votre possession, vous pouvez néanmoins voter en présentant uniquement une pièce d'identité avec photo. Mais dans tous les cas, la pièce d'identité est obligatoire.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.edile.fr/elections-municipales-2014-10-nouvelles-regles-a-connaître/>

ATTENTION

La carte d'électeur est présentée au bureau de vote le jour du scrutin. Si elle n'est plus en votre possession, vous pouvez néanmoins voter en présentant uniquement une pièce d'identité avec photo. Mais dans tous les cas, la pièce d'identité est obligatoire (carte d'identité ou passeport même expiré).





ÉLECTIONS MUNICIPALES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

> **Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?**

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 11 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

> **Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?**

Comme en 2008, les conseillers municipaux seront élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats. Il vous sera toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat. **En revanche, contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.** La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans votre bureau de vote. **Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.** Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

> **Qui peut voter ?**

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais obligatoirement présenter une pièce d'identité et votre carte d'électeur le jour du scrutin pour pouvoir voter.



> Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/>Rubrique Élections

Démarches simplifiées

Simplification des démarches

Validité de la carte nationale d'identité portée à 15 ans pour les majeurs à compter du 1er janvier 2014

Publié le 20.12.2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À compter du 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passera de 10 à 15 ans. Attention, cette prolongation ne concernera pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valables 10 ans. Un décret vient en effet d'être publié en ce sens au Journal officiel du vendredi 20 décembre 2013.

Cet allongement de 5 ans concernera à la fois :

les nouvelles CNI délivrées à partir du 1er janvier 2014,

les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Pour les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, cette prolongation de 5 ans n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.

À noter : pour ceux qui souhaiteront voyager avec une CNI dont la date initiale de validité sera dépassée, il sera possible de télécharger prochainement sur le site du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'intérieur un document leur permettant de justifier de cette mesure auprès des autorités étrangères concernées.



ÉLECTIONS

MUNICIPALES CANDIDATS 2014

Quels documents dois-je fournir lors de ma déclaration de candidature ?

Les candidats, qu'ils se présentent individuellement ou de façon groupée, doivent chacun fournir un formulaire imprimé de déclaration de candidature accompagné des pièces permettant de prouver la qualité d'électeur ainsi que l'attache avec la commune.

Vous trouverez le formulaire de déclaration de candidature dans le mémento aux candidats pour les communes de moins de 1 000 habitants publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur.

La liste des pièces à fournir est indiquée au dos du formulaire de candidature.

Si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, vous devez également joindre une déclaration certifiant que vous n'êtes pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État dont vous avez la nationalité (un modèle de déclaration figure en annexe du mémento aux candidats).

Quelles sont mes possibilités en matière de propagande électorale lors de la campagne électorale ?

Vous pouvez si vous le souhaitez, en candidat individuel ou dans le cadre d'un groupe de candidats, imprimer et envoyer aux électeurs un bulletin de vote et une profession de foi. Vous pouvez également imprimer et apposer des affiches électorales.

Vous devez fournir vos bulletins de vote à la mairie au plus tard le samedi 22 mars 2014 à 12 heures.

Ils peuvent également être remis au président de chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Les bulletins de vote peuvent comporter un seul nom ou se présenter sous la forme d'une liste qui ne doit pas obligatoirement

comporter autant de noms que de personnes à élire.

L'ensemble de ces dépenses est à la charge du ou des candidats et ne fait l'objet d'aucun remboursement de l'État.

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Pour plus d'informations :

planning du balayage 2014 :

- 27 mars

- 24 juin

- 20 octobre

Un oubli chez les diplômés

JEANNOT Paul : Bac S Spé. Math. mention Très Bien



Investissements significatifs lors du mandat de 2008 à 2014

2009

Remise aux normes
de l'électricité et
pose de portes et
fenêtres en double
vitrage au logement
communal

21 000 €



2010

- Plan local d'urbanisme
- Rénovation salle de bain
au logement communal
- Achat tracteur tondeuse
- Rénovation salle de
réunion à la mairie
- Columbarium

21 000€

5 600€

15 000€

7 000€

6 800€





2011

Charge de la commune

- Achat de jeux aux plateaux sportifs Vaux et Frémont • 15 000€
- Installation alarme • 1 000€
- Démolition de la maison Thérésa à Vaux et du préfabriqué à Frémont • 20 000€
- Rénovation intégrale de l'école • 125 000€ • 64 000



2012

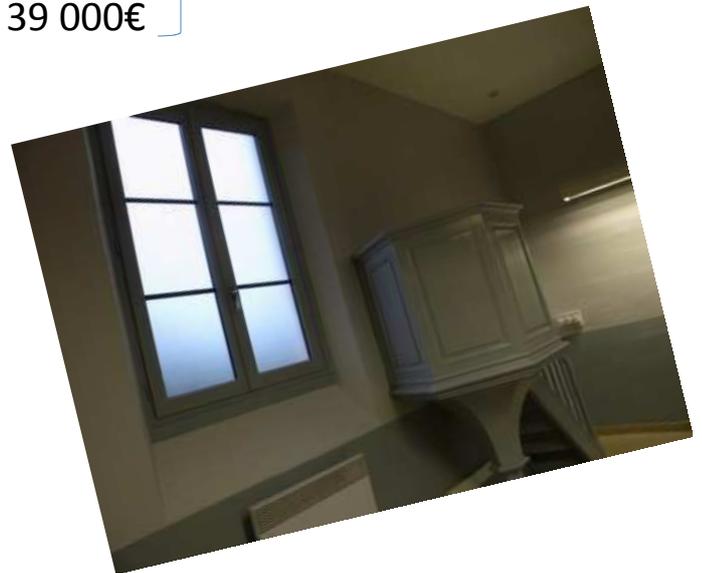
A charge de la commune

- Enfouissement du réseau électrique et téléphonique à Vaux et Frémont • 542 000€ • 295.000
- Plateau sportif à Vaux et parkings • 110 000€ • 25.000
- Achat d'arbres rue du Flagard et achat de plantes et de fleurs • 8 700€



2013

- Achat du terrain Fontaine • 41 000€
(situé entre le plateau sportif et la salle de fêtes)
 - Vente le 19/12 de 1ha13 de terre agricole aux bornes du temps de St Sauveur • 39 000€
- Opération blanche



- Sur ces plus gros investissements, répertoriés ici de 2009 à 2013, les dépenses ont été de **954 500€**
- La commune a réglé 571 000€
- Nous avons obtenu **383 500€** des diverses subventions (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, réserves parlementaires du sénateur Deneux et du député A. Gest, amendes de police, FDE, etc.)
- 15% de TVA sont aussi remboursés sur ces investissements





2013

- Pose de fenêtres en double vitrage à la chapelle de Frémont, à la salle des fêtes de Vaux, à la salle des fêtes et à la salle du Conseil • 29 500€
- Dépose du plancher, pose d'une dalle et de carrelage à la salle des fêtes. Achat de tables et de chaises. Mise en peinture par les employés communaux. • 14 000€
- Achat d'un véhicule et d'une remorque • 12 500€



Noël à Vaux



Décembre 2013



Repas des Aînés 2014



DISTRIBUTION DES COLIS ET REPAS TRADITIONNEL DES SENIORS POUR L'ANNEE 2014

Comme chaque année, les membres du Conseil Municipal ont distribué les colis pour les Aînés entre Noël et l'An, 58 personnes ont pu apprécier la qualité de ce présent et ce à partir de l'âge de 60 ans.

En effet, en 2008 le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité de passer l'âge de 62 à 60 ans et c'est assez rare actuellement, mais sachez que c'est avec un grand plaisir que cette délibération a été prise.

Pour les aînés qui se trouvent en maison de retraite, 4 colis ont été apportés sur le lieu de leur résidence.

Repas des Aînés du dimanche 12 Janvier 2014

59 personnes ont participé au repas des seniors dans la salle des Fêtes municipale, récemment repeinte et rénovée.

Un traiteur renommé nous a concocté des plats plus succulents les uns que les autres, ce qui a réjoui nos papilles.

L'orchestre du Pas de Calais « NOSTALGIE » a de son côté animé l'après-midi dansante et chacun s'en est donné à cœur-joie dans une ambiance fraternelle et amicale sur des airs de bal musette.

Merci à vous tous pour votre dynamisme et votre bonne humeur ce jour-là.

Cordialement
Le Maire
Daniel LELEU



Arbre de Noël 2013



ARBRE DE NOEL DU DIMANCHE 22 DECEMBRE 2013

La salle des Fêtes était comble ce jour-là pour assister au spectacle de Noël animé par l'Association « ACOUZIC » qui a su sortir des sentiers battus pour présenter un spectacle au demeurant très original et captivant.

Même si tous les enfants n'étaient pas présents ce dimanche là, 72 colis distribués par notre Père Noël, fidèle au poste depuis de nombreuses années, ont fait la joie des enfants qui ont apprécié les cadeaux offerts par le Commune

Je me dois bien sûr de remercier cette fois Isabelle, mon épouse qui s'occupe depuis 2008, comme la tradition l'oblige de l'organisation et du choix des cadeaux, ainsi que de l'emballage.

**Le Maire
Daniel LELEU**



ATELIER « DECO DE NOËL »

Pour notre première activité, nous avons accueilli avec beaucoup de plaisir une quinzaine de personnes, le 7 décembre, à l'atelier « Déco de Noël » en salle des fêtes de Frémont.

Cet atelier étant ouvert à l'ensemble de la commune, je remercie particulièrement les deux habitants de Vaux qui ont fait la démarche de venir partager avec nous ce moment convivial.

Le thème choisi...me direz-vous ?

« Un arbre décoratif » qui ornara un coin de table lors des fêtes de Noël...

Un pot de fleurs

Une branche

Une boule de polystyrène

Des serviettes en papier

Quelques épingles à tête



Et voilà, le résultat est là...des arbres, des arbres de toutes les couleurs, rouges, blancs, argentés, dorés, bicolores, qu'importe, chacun s'est exprimé avec élégance et raffinement ou avec humour et drôlerie.

Un goûter a clos cet après-midi d'échange et de réalisation que nous renouvelerons très certainement.

Merci à tous, ainsi qu'à Martine Brunet qui a mené agréablement l'atelier et nous donnons rendez-vous à tous les habitants de Vaux-Frémont pour la prochaine édition.

Joëlle CHADAL



La Galette des Rois



Nous nous sommes réunis le samedi 11 janvier autour de plusieurs galettes des rois.

Ces excellentes galettes ont été cuites par quelques villageois volontaires.

Cet après-midi fut l'occasion de partager le verre de l'amitié, de rencontrer un nouveau résident de notre hameau et de nous souhaiter à tous les meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

A tous, à l'année prochaine...

François et Gérard

Une salle des fêtes embellie et plus opérationnelle...

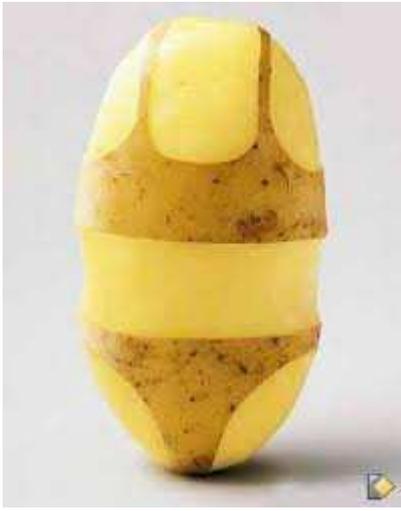
Des travaux prometteurs ont été engagés par nos deux employés communaux depuis le 14 janvier dernier afin de réaménager et de repeindre avec des couleurs plus tendances notre espace communale.

Cette salle qui a été très utile pour notre ancienne école nécessitait un rajeunissement.

Travaux de peinture tout comme la salle des fêtes principale, réaménagement d'un espace fermé pour stockage sécurisé de divers matériels, rénovation électrique sommaire et agencement de la cuisine sont autant d'améliorations peu coûteuses qui égayeront vos futures manifestations.

Un merci appuyé à Jean-François et Florent pour leur investissement et leur goût.





Notre

Pomme de terre

>>

*Pour vous convaincre définitivement de ses qualités,
>> je ne peux mieux faire que la comparer à une femme !
>> J'ai toujours été frappé par l'utilisation fréquente de noms féminins
pour en désigner les variétés,
>> comme les Charlottes, les Mona Lisa ou les belles de Fontenay,
>> ou surtout les modes de cuisson.*

Mesdames et chères amies, vous n'êtes pas des pommes de terre, et cependant...

*Que vous soyez en robe de chambre ou en chemise,
Sans pelure ou drapées de Mousseline.*

Vous restez toujours Duchesse ou Dauphines !

Parfois atteintes de Vapeur, mais rarement soufflées,

Vous gardez la ligne allumette et la taille noisette !

Vous êtes délicieuse à croquer, tant que vous n'avez pas germé !

Vous êtes délicieuses à croquer, surtout dorées.

Mais meilleures encore quand vous êtes sautées !

Quand de vos maris, j'épluche la conduite,

Je découvre qu'avec vous, ils ont la frite.

Ils sortent sans pelure, même s'ils pèlent de froid

Pour eux, même si vous n'êtes plus des primeurs,

Vous demeurez d'éternelles nouvelles !

Pour vous, ils se laissent arracher les yeux,

Friper la peau et meurtrir la chair :

Car comme les pommes de terre,

Ils ont des yeux, une peau et une chair !

Sans vous, ils sont dans la purée,

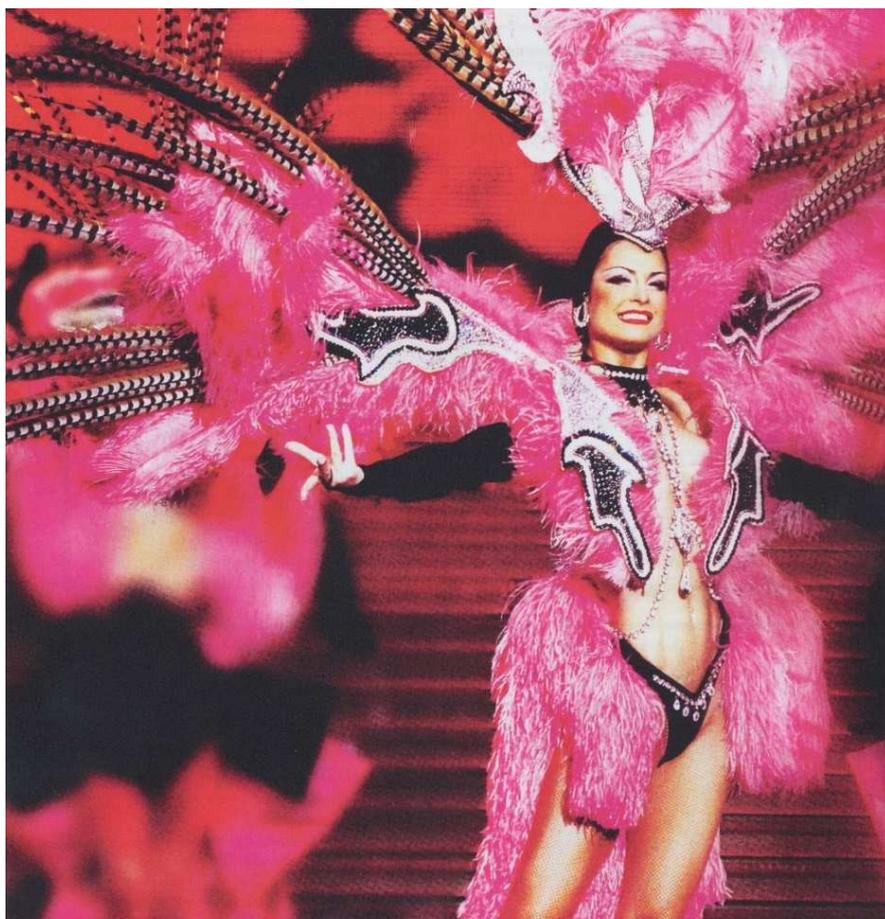
Sans vous, ils en ont gros sur la patate,

Alors que de la société, ils sont le gratin !

>> *Pomme de terre, je vous aime.*

Gérard WERMERT





Le Royal Palace
KIRRWILLER (Alsace , 40 km de Strasbourg)
Week End en Alsace en autocar de luxe
les 26 et 27 avril 2014

Les 26 et 27 Avril prochain le club des Val'Heureux organise un Week-End en Alsace. Après un voyage en autocar de luxe, les participants seront accueillis au Royal Palace de Kirrwiller où un agréable repas dansant sera servi au restaurant Le Majestic.

Ensuite confortablement installés aux places d'honneur ils pourront admirer un éblouissant spectacle de Music Hall avec au programme des numéros de classe Internationale ainsi que les danseurs et danseuses de la Revue.

Le soir l'hébergement et un repas typiquement alsacien sont prévus à l'hotel Ethic Etapes de Mittelwihr.

Le dimanche matin après le petit déjeuner découverte du village fortifié de Riquewihr et visite d'une cave de vigneron avec dégustation de vins d'Alsace. Le midi repas dans un caveau et ensuite retour pour arriver dans la soirée à Vaux en Amiénois.

François Petit



Le samedi 8 février dernier le Club des Val'Heureux a organisé sa première manifestation Manille de l'année.

Après avoir tapé le carton toute l'après midi les participants ont pu se destressés devant un apéritif le temps de préparer la salle pour le repas.

Une cinquantaine de personnes ont alors pu apprécier les assietées de tripes qui avaient été préparées à leur intention.

La prochaine Manille/Tripes est envisagée pour le mois de novembre prochain.

En attendant nous vous rappelons la date du 8 MARS 2014 pour le KARAOKE/ CHOUCROUTE nous vous y attendons nombreux.

François PETIT

APE SVVF l'Association des Parents
d'Elèves de Saint-Vast-Vaux-Frémont
Vous souhaite une Bonne Année 2014.

Opération Brioches

Les membres de l'APE SVVF organisent une vente de brioches le **dimanche 13 avril 2014**.
Les commandes seront livrées à votre domicile au cours de la matinée. Les bénéfices de cette
opération permettront à l'association de soutenir les projets pédagogiques de nos écoles.

Commander dès aujourd'hui vos brioches (400g)

Nom

Adresse

Téléphone.....

Je commande brioche(s) x 4,5 € = €

Nous vous remercions de joindre votre règlement (ordre des chèques APE SVVF) à votre
commande et de déposer le tout chez Mme Debray Paula 5 rue des Ecoles, St Vast ou chez
Mme Godbert Blandine 12 rue de l'Épinette, Vaux avant le 4 avril 2014.

IPNS

Ils nous ont quittés

Monsieur Alain POUSSART le 25 janvier 2014

Madame ,Micheline MARECHAL le 28 janvier 2014

Naissance

Garance CARON née le 11 octobre 2013



Les brûlures

Que faire en cas de brûlure ? Comment en déterminer la gravité ? Et quels gestes simples effectuer pour éviter de se brûler...



Les brûlures sont malheureusement des accidents courants de la vie quotidienne qui se produisent le plus souvent à la maison et touchent principalement les plus jeunes.

→ Déterminer la gravité d'une brûlure

La gravité d'une brûlure dépend de sa profondeur et de son étendue mais aussi de la zone touchée et de l'âge de la personne concernée.

• L'étendue

On évalue en pourcentage la surface cutanée brûlée. Une brûlure est grave si elle **touche plus de 15 % de la surface du corps d'un adulte et plus de 5 à 10 % chez l'enfant**. Pour calculer rapidement la surface atteinte, on prend pour référence la paume de la main qui équivaut à 1 % de la surface totale de la peau. Chez l'enfant, les surfaces se calculent différemment, en raison de l'importance de la tête par rapport au reste du corps.

Partie du corps	Surface atteinte	
	Adulte	Enfant
Tête et cou	9 %	17 %
Face antérieure du tronc	18 %	18 %
Face postérieure du tronc	18 %	18 %
Chaque jambe (en totalité)	18 % (x2)	14 % (x2)
Chaque bras (en totalité)	9 % (x2)	9 % (x2)
Périnée	1 %	1 %
Total	100 %	100 %

• La localisation

Les brûlures du **visage** (bouche, nez, paupières et yeux), des **mains**, des **pieds** et du **périnée** sont particulièrement graves.

• L'âge de la personne

Une brûlure est plus grave chez l'**enfant** et la **personne âgée** qui sont plus fragiles et supportent moins la déshydratation.

• La profondeur

La peau est constituée de trois couches : l'épiderme à la superficie, le derme avec l'insertion des glandes et des poils, et enfin, l'hypoderme contenant une couche de cellules grasses.

- Brûlure du 1^{er} degré

Elle n'atteint que l'épiderme et se manifeste par une **rougeur** et une **douleur vive**,



parfois suivie d'une desquamation (la peau pèle) au bout d'un jour ou deux. L'exemple type est le coup de soleil. Cette brûlure guérit spontanément et sans séquelle en quelques jours.

- Brûlure du 2^e degré



Elle peut détruire l'épiderme et une partie du derme et se caractérise par une **rougeur**, un **gonflement de la peau** alentour et par l'apparition de **cloques**.

On distingue les 2^e degrés **superficiel et profond**. La brûlure du 2^e degré superficiel cicatrise spontanément, sans séquelle, en deux semaines environ, celle du 2^e degré profond peut mettre trois semaines, voire plus, et laisser alors des cicatrices définitives.

- Brûlure du 3^e degré

Elle touche toute l'épaisseur de la peau et peut détruire le muscle ou l'os sous jacent. Elle est le plus souvent provoquée par la projection de liquide bouillant, le contact bref et intense avec des flammes ou un objet chaud (fer à repasser, plaque de four...).

- Chaque année, en France, environ 300 000 personnes sont victimes de brûlures.

Si la majorité d'entre elles présente des lésions bénignes qui guérissent rapidement,

10 000 personnes atteintes de brûlures plus préoccupantes sont hospitalisées, et 3 500 admises dans l'un des 22 centres de traitement des brûlés.

- 70% des brûlures sont dues à des accidents domestiques.
- 1 brûlé sur 3 est un enfant ou un nourrisson.

→ Bon à savoir !

- Si vos habits prennent feu, ne courez pas mais roulez-vous sur le sol.
- Si quelqu'un devant vous est la victime des flammes, éteignez le feu avec une couverture anti-feu ou des habits en laine (surtout pas de matière synthétique). N'enlevez pas les vêtements, vous risquez d'arracher la peau.

Les brûlures

Les brûlures sont des lésions de la peau, provoquées :

dans **85%** des cas

par le contact avec des flammes, un liquide bouillant ou un objet chaud

7% des cas par le passage de courant électrique à travers le corps

7% des cas par le contact avec des produits chimiques

1% des cas par le froid et les radiations

La partie brûlée est **blanche, creuse ou gris-noir**. Cette brûlure peut être **indolore et insensible** car les terminaisons nerveuses sont détruites.

→ Ce qu'il faut faire en cas de brûlure

- Brûlures légères

Ex : coup de soleil, contact bref avec un corps très chaud sur la peau nue...

Ce type de brûlure ne nécessite en général **aucun traitement particulier**. On peut appliquer localement de la vaseline ou de la bïafine.

Il faut également en cas de coups de soleil multiples penser à bien s'hydrater en buvant de l'eau et prendre un peu de paracétamol ou d'aspirine si besoin.

- Brûlures du 2^e degré, peu étendues et n'ayant pas de caractère de gravité

• Il faut, le plus rapidement possible, mettre la zone brûlée sous l'eau froide pendant 10 minutes environ (au besoin, appliquer des linges ou compresses imbibés d'eau froide).



Ce soin de refroidissement immédiat est capital. Il freine la propagation de la chaleur en profondeur et diminue ainsi la gravité des lésions.

• Puis appliquer un tulle gras, de la vaseline ou une pommade adaptée aux brûlures et protéger en recouvrant avec une compresse de gaze stérile.

Le renouvellement du pansement doit être effectué au bout de 24 h à 48 h.

• La vaccination anti-tétanique doit être systématiquement vérifiée. Si le dernier rappel date de plus de 10 ans ou, en cas de doute, il convient de le signaler tout de suite à un médecin.

Si la brûlure est étendue, si des cloques (phlyctènes) apparaissent, si l'on a le moindre doute sur la profondeur et, à plus forte raison, si la zone brûlée est insensible, il faut immédiatement consulter un médecin ou se rendre dans un établissement de soins.

- Brûlures graves

• **Alerter ou faire alerter les secours 112 : Urgences 15 : Samu 18 : Pompiers**

• **En attendant leur arrivée**, placer la blessure **sous un robinet d'eau froide pendant 10 minutes environ**. Si cela n'est pas possible, **couvrir la brûlure d'une serviette ou d'un drap propre imbibé d'eau froide**.

→ Les grands brûlés

Leur traitement repose sur une double thérapeutique, menée simultanément : **la réanimation et le traitement chirurgical**.

Les soins de réanimation consistent globalement à lutter contre les pertes de liquides, la dénutrition et l'infection. La chirurgie vise à obtenir la cicatrisation de(s) la zone(s) brûlée(s).

→ Quelques gestes simples pour éviter les brûlures

- Protéger les radiateurs électriques, plaques de cuisson, fours, corps et tuyaux de poêles, et foyers de cheminée.
- En cuisine, veiller à la stabilité des plats, orienter systématiquement le manche des casseroles vers l'intérieur de la cuisinière et plus généralement, mettre hors de portée des enfants les manches et poignées d'ustensiles.

- Faire particulièrement attention au fer à repasser, à la friteuse et à son huile bouillante.
- Ne jamais jeter d'eau sur un ustensile ou un appareil qui brûle (cela augmente les flammes). Ne jamais jeter d'eau sur l'huile en feu, mais étouffer les flammes en posant dessus un couvercle ou un linge mouillé (s'il s'agit d'une friteuse, la débrancher au préalable).

- Vérifier la température du bain des enfants.
- Stocker les produits d'entretien dans des meubles fermés à clé.
- Faire attention aux pots d'échappement des motos et autres engins à 2 roues.
- Ne pas utiliser d'alcool à brûler pour allumer son barbecue ou un feu de broussailles.

Le 4L Trophy 2014 au Maroc ou

Du 13 au 23 février le 17ème raid 4L Trophy se déploie à nouveau dans le désert marocain. Ces drôles de voitures, qui font penser à une bande dessinée des années 60, sont très loin de véhiculer une image sociale ou un statut particulier, si ce n'est un acharnement à ne pas se prendre au sérieux. Elles sont increvables et sympathiques. Elles décorent l'horizon de leurs couleurs bigarrées, Elles passent partout avec aisance et lorsqu'elles s'ensablent, elles sont quant même plus faciles à dégager qu'un 4X4 high-tech dernière génération !



Leurs équipages sont à cette image, des étudiants européens, tout à la fois passionnés, sérieux, drôles et enthousiastes. Ils vont se lancer sur les pistes sans savoir que ce raid va les changer pour longtemps. C'est une autre vision du monde que cette manifestation d'importance va leur apporter. La notion de la simplicité de vie, celle où l'on dort à la belle étoile, sous la tente, avec pour toit des étoiles qu'ils

ne verront jamais ailleurs, des bivouacs au milieu de rien, autour d'un feu qui intimise tout et ouvre plus facilement les cœurs.

Faire 6000 kms dans des conditions difficiles, découvrir que l'eau est plus rare que l'on imagine et plus indispensable qu'il n'y paraît, s'apercevoir que l'on peut se passer de téléphone portable et d'internet pour dire son amitié. Apprécier voluptueusement un sac de couchage alors que l'on croyait être terriblement attaché à son lit douillet, dernier cri du confort dorsal. Mais tout cela existe parce que ce sont des 4L qui cahotent joyeusement et péniblement et parce que ce sont des étudiants, non encore trop endoctrinés et déformés par le tout financier planétaire, qui sont derrière les volants.



comment voir la vie autrement

Et puis il n'y a pas que l'exhibition, il y a la solidarité, les tonnes de matériels scolaires que l'on apporte dans le grand sud, les classes et les écoles que l'on aide à construire et le respect des populations que l'on croise. **Beaucoup des ces jeunes à la vitalité débordante trouveront difficile le retour à la « civilisation »**, ils regretteront sûrement pendant très longtemps la convivialité et l'entraide naturelles, les visages des enfants heureux de découvrir cahiers et crayons, la géographie grandiose mais si rude, si âpre qui leur a offert en cadeau un nouveau lien avec la nature. Cette planète, qu'il est très « tendance » de préserver sans trop se poser de questions, ils vont peut-être la défendre avec plus de réalisme pour en avoir touché du doigt quelques mystères.

Notre village de Vaux en amiénois Frémont peut être fier d'apporter sa contribution à cet honorable projet en la personne de Grégor BRANDICOURT.

Il sera accompagné de Cyril GOES et forment l'équipage de leur établissement scolaire : Le Paraclet.

Leur véhicule roulera pendant 6000km en arborant fièrement le nom de notre village. Nous voyagerons comme ça un peu avec eux et sans trop m'avancer je peux déjà vous dire que nous aurons droit à un échantillon de leurs tribulations marocaines dans notre prochain numéro !



Bon voyage !



Merci à nos Annonceurs

PRESTIGE EUROPE EVASION



80136 RIVERY

Tél.: 03 22 72 13 65 / PORT: 06 20 05 30 20

transport.voyageur@devisp2e.fr

HECKMANN DEMENAGEMENT
Déménagements - Transports - Garde Meubles



9 rue d'en-Haut FREMONT
80 260 VAUX EN AMIENOIS
Z.A. Chemin du Grand Riez
80330 CAGNY

tél, fax : 03.22.39.26.02
portable : 06.08.34.47.15 / 06.08.99.13.74
email : ericheckmann@wanadoo.fr
www.heckmann-demenagement.com

LE DEMENAGEUR SPECIALISE

Mr. JARDINAGE
VAMA - FRENOY

Marques présentes en magasin



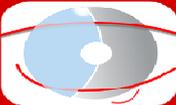
MONSIEUR JARDINAGE
750 Route d'Abbeville
80000 AMIENS France
Tél. : 0322541934 - Fax : 0322541954
Email : frenoy-motoculture@wanadoo.fr Siret : 35034514600012

BTPM Bruno BOUFFLET

RÉCUPÉRATION EAUX PLUVIALES 288, quai de la Somme
80000 AMIENS

Tél./Fax : 03 22 39 33 71
06 17 22 82 20

Bâtiment
Terrassement, assainissement
Pavage et enrobé
Maçonnerie, aménagement pavillon
LOCATION TRACTOPELLE



Optique Bellegueulle
Votre opticien près de chez vous...

FLESSELLES
Ccial NETTO

03 22 91 19 34
fesselles@bellegueulle.net

Ouvert du Mardi au Samedi
9H30 - 12H30
14H - 19H
Fermeture 18H le Samedi

BOISSONS AMIENOISES
S.A.R.L.

Bières — Eaux minérales — vins
LIVRAISON A DOMICILE
TEL : 03 22 89 32 10

466 av 14 Juillet 1789 80000 AMIENS



Netto
HARD DISCOUNT ALIMENTAIRE*

RD 933 - 80260 FLESSELLES

Ouvert 7 jours / 7
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h15 et de 14h30 à 19h30
Le vendredi et le samedi de 9h00 à 19h30
Le dimanche de 9h00 à 12h00

03 22 93 47 63



A F P

Aménagement de votre CUISINE, SALLE DE BAINS PLACARD, PARQUET BUANDERIE, GARAGE ...

Agencement FAVIOT Patrice
Vaux en Amiénois / Poulainville
Tel/Fax : 03.22.40.41.67
Mobile : 06.20.72.71.58
faviot.patrice@orange.fr

Agréé Handibat



Vos projets nous inspirent

Merci de privilégier nos annonceurs chez qui le meilleur accueil vous sera réservé.



 <http://vaux-en-amienois.net>
 tambour@vaux-en-amienois.net

© Le Tambour de Vaux et Frémont
Ne pas jeter sur la voie publique
I.P.N.S.

